



Évaluation de la Richesse produite disponible moyenne par travailleur

sur la base des données de l'Insee de l'année 2023

Définition de la Richesse produite disponible

La Richesse produite disponible (RPD) est l'assiette de contribution choisie pour la Sécurité économique et sociale. La notion de RPD est proche de la valeur ajoutée nette de l'entreprise, à ceci près qu'elle est basée sur ses flux de trésorerie. Elle ne pratique donc pas l'amortissement des investissements, ces derniers étant intégralement déductibles de la RPD. Ce choix est délibéré car il s'agit ici d'assurer des salaires qui doivent être payés sur une base mensuelle.

Dans une version simplifiée, la RPD est la différence entre, d'une part, les ventes et subventions de l'entreprise et, d'autre part, ses achats et impôts. Cette différence permet de payer les salaires, les revenus des indépendants et les cotisations sociales (qui, selon la comptabilité nationale, sont considérées comme du salaire et non des impôts) :



La richesse produite disponible inclut aussi les flux financiers. On rajoutera donc en flux entrants :

- Les intérêts encaissés ;
- Les dividendes encaissés ;
- Les plus-values sur titres financiers ;

et en flux sortants :

- les intérêts payés ;
- Les moins-values sur titres financiers.

La RPD mensuelle moyenne par travailleur est, par définition, une donnée qui évolue d'un mois à l'autre et qui sera donc réévaluée et estimée en permanence par l'administration de la caisse interentreprises qui devra déterminer pour le mois suivant le montant de l'allocation emploi qui sera servie aux entreprises. L'évaluation qui est ici réalisée est une moyenne établie pour l'année 2023 à partir des plus récentes données fournies par l'INSEE, principalement son [Tableau économique d'ensemble](#) (TEE).

Nous allons, dans un premier temps, évaluer la RPD moyenne par travailleur pour chacun des Secteurs institutionnels (SI) de ce TEE, à l'exception des Administrations publiques (APU) [qui n'est pas couverte par la SES dans sa version de base](#). Nous y adjoindrons un secteur virtuel supplémentaire correspondant aux nouveaux emplois qui seront créés grâce à la SES.

Les Sociétés non financières (SNF)

Le calcul de la RPD globale de ce SI se fera en partant de la Capacité de financement de ce secteur qui est de 35,003 milliards d'euros. On rajoutera à cette somme ce qui n'est pas comptabilisé dans la RPD, à savoir la masse salariale (958,606 Mds €) ainsi que les dividendes versés (284,648 Mds €). La RPD globale sera donc de 1 278,257 milliards d'euros.

Le [nombre d'emplois en équivalent temps plein](#) est de 16 531 100. Ceci nous donne donc une RPD moyenne par travailleur de 77 324 euros par an et donc 6 444 euros par mois.

Les Sociétés financières (SF)

Le calcul de la RPD globale de ce SI sera le même que celui des SNF. On additionnera donc la Capacité de financement (-38,347 milliards d'euros), la masse salariale (68,061 milliards d'euros) et les dividendes versés (56,575 milliards d'euros), ce qui nous donnera donc une RPD globale de 86,289 milliards d'euros.

Le [nombre d'emplois en équivalent temps plein](#) est de 808 400. Ceci nous donne donc une RPD moyenne par travailleur de 106 740 euros par an et donc 8 895 euros par mois.

Les Institutions sans but lucratif (ISBLSM)

On procédera de la même façon que pour les SI précédents à ceci près que ces institutions ne versent évidemment pas de dividendes. On additionnera donc la Capacité de financement (4,609 milliards d'euros) et la masse salariale (43,575 milliards d'euros) pour obtenir une RPD globale de 48,184 milliards d'euros.

Le [nombre d'emplois en équivalent temps plein](#) est de 943 800. Ceci nous donne donc une RPD moyenne par travailleur de 51 053 euros par an et donc 4 254 euros par mois.

Les Ménages

Les emplois de SI sont de deux ordres :

- ceux des Entreprises individuelles non financières (EINF) ;
- ceux des services à la personne.

On ne pourra pas prendre en compte la Capacité de financement globale de ce secteur qui prend en compte les salaires perçus et ne correspond donc pas à une réalité entrepreneuriale. Il nous faut donc évaluer la Capacité de financement des seules EINF qui n'est pas publiée par l'Insee. On évaluera celle-ci en appliquant le ratio de la Capacité de financement des SNF (35,003 Mds €) sur la valeur ajoutée nette des SNF (1 204,85 Mds €) à la valeur ajoutée nette des EINF (123,632 Mds €). On l'estimera donc à 3,592 milliards d'euros.

Nous prendrons en compte les revenus mixtes nets des travailleurs indépendants (111,571 Mds €) ainsi que les salaires des EINF et des services à la personne (32,721 Mds €).

Ceci nous donnera une RPD globale de 147,884 milliards d'euros.

Le nombre d'emplois en équivalent temps plein (salariés comme indépendants) est de 4 835 800. Ceci nous donne donc une RPD moyenne par travailleur de 30 581 euros par an et donc 2 548 euros par mois.

Emplois nouvellement créés

France travail estimait qu'environ 2,5 millions de personnes étaient au chômage depuis plus d'un an. La mise en place de la SES a comme objectif d'abolir le chômage de longue durée. Nous additionnerons donc un SI virtuel de 2,5 millions d'emplois. Dans un souci de prudence, nous considérerons que la RPD moyenne de ce secteur sera faible et égale à celle des emplois des ménages.

La RPD globale de ce secteur virtuel sera de 2,5 M x 30 581 €, soit 76,452 milliards d'euros.

Synthèse

	SNF	SF	ISBLSM	Ménages	Emplois créés	Total
RPD	1 278,257	86,289	48,184	147,884	76,452	1 637,066
Emplois ETP	16 531 100	808 400	943 800	4 835 800	2 500 000	25 619 100
RPD / travailleur	77 324	106 740	51 053	30 581	30 581	63 900

La RPD moyenne par travailleur est donc de **63 900 euros par an** ou **5 325 euros par mois**.